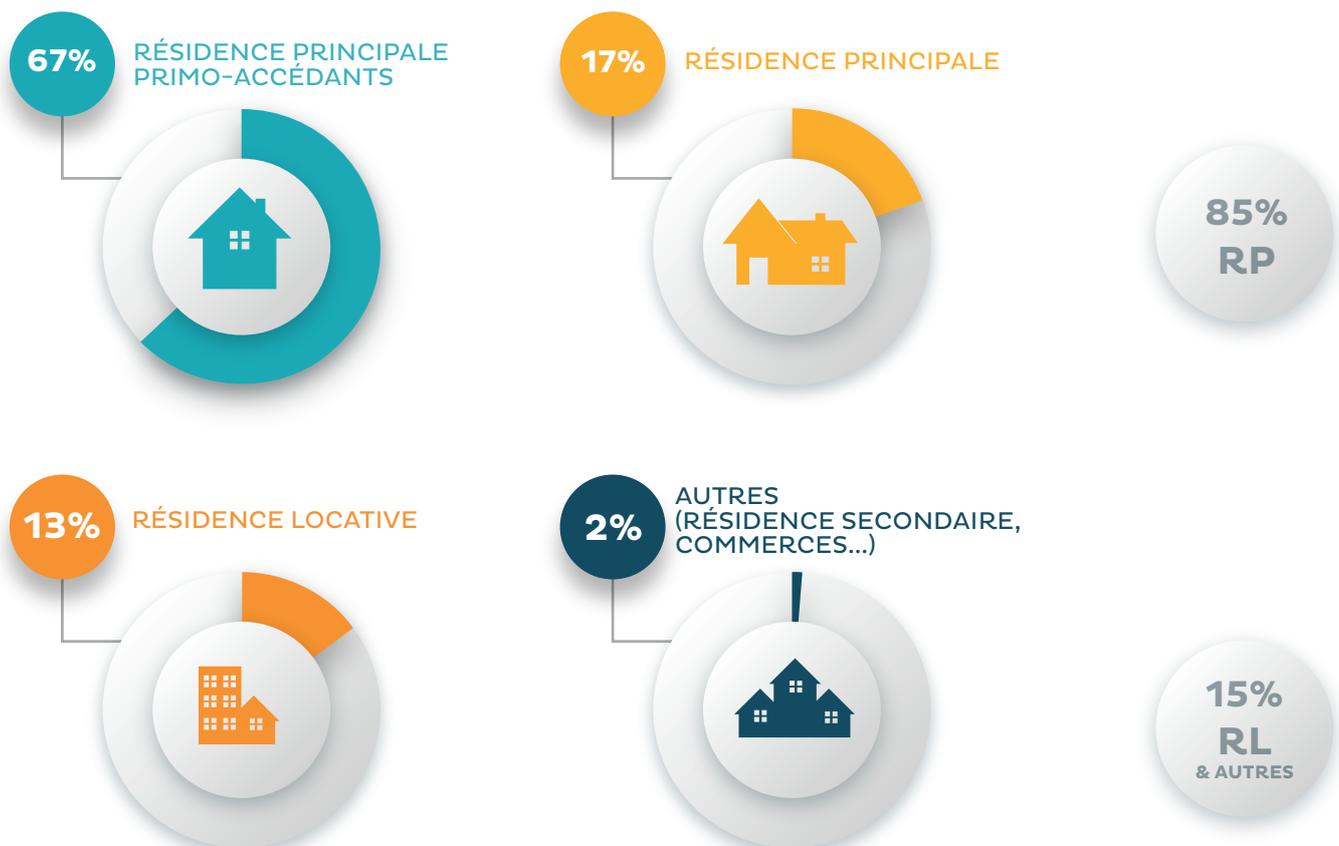


## • • • DES PRIMO-ACCÉDANTS TOUJOURS PRÉSENTS • • •

En septembre, avec 67%, la part des primo-accédants dans la clientèle CAFPI reste haute. Malgré des conditions d'emprunt compliquées, l'ensemble des emprunteurs a profité des taux toujours bas pour accéder à la propriété.

## • • • RÉPARTITION DES ACQUÉREURS • • •



# PROFILS DES EMPRUNTEURS



## PRIMO-ACCÉDANTS

En septembre, l'emprunt moyen des primo-accédants est en hausse par rapport au mois précédent. En septembre le montant moyen emprunté était de 215 800 € sur 283 mois pour un effort consenti de 5,60 années de revenus, alors qu'en août les primo-accédants empruntaient en moyenne 208 600 € sur 280 mois, pour un effort consenti de 5,47 années de revenus.



## ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants on observe également une hausse du montant moyen de l'emprunt à 336 400 € sur 262 mois pour un effort consenti de 6,55 années de revenus en septembre, contre 320 100 € sur 264 mois en août pour un effort consenti de 6,45 années de revenus.

215 800 €

EMPRUNT

336 400 €

5,60 années de revenus

ACQUISITION

6,55 années de revenus

80,7%

ACHAT DANS L'ANCIEN

90,9%

## MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



## PRIMO-ACCÉDANTS

208 600 € / 280 MOIS

AOÛT

215 800 € / 283 MOIS

SEPTEMBRE



## ACCÉDANTS

AOÛT

320 100 € / 264 MOIS

SEPTEMBRE

336 400 € / 262 MOIS

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS AUGMENTE AVEC **215 800 €** SUR 283 MOIS.

IL AUGMENTE ÉGALEMENT CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **336 400 €** SUR 262 MOIS.

# ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

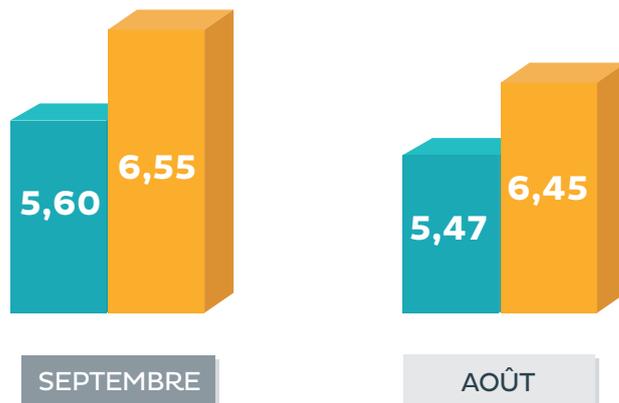
## LES CHIFFRES DU MOIS DE SEPTEMBRE



Le prix du bien représente **5,60 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **6,55 années** de revenus.



## ACQUISITION DANS L'ANCIEN



### PRIMO-ACCÉDANTS

83,8%

AOÛT

80,7%

SEPTEMBRE



### ACCÉDANTS

AOÛT

86,5%

SEPTEMBRE

90,9%

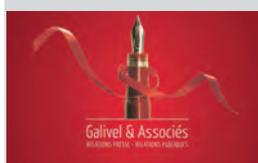
UNE CHUTE DES ACQUISITIONS EST À CONSTATER CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS AVEC **80,7 %**.

DU CÔTÉ DES ACCÉDANTS, ON NOTE UNE PROGRESSION AVEC **90,9%**.

### CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.500 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France, au Portugal et au Maroc pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2019, CAFPI a finalisé 40 000 dossiers, pour près de 9 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) et sur les réseaux sociaux.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics ([www.apicfrance.asso.fr](http://www.apicfrance.asso.fr)).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS  
Carol Galivel / Gaétan Heu  
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03  
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy  
[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)

CAFPI - Philippe Taboret  
Directeur Général Adjoint  
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18  
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois  
[p.taboret@cafpi.fr](mailto:p.taboret@cafpi.fr)

**CAFPI** %  
EXPERT EN CRÉDITS

PROFIL EMPRUNTEURS OCTOBRE 2020 © CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : [cafpi@cafpi.fr](mailto:cafpi@cafpi.fr) S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) - Document réservé aux professionnels.